

Protocole sanitaire

À destination de tous les usagers et de tous les personnels du Lycée Gustave EIFFEL.

Préambule

Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. A l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.



Présence

Les parents s'engagent à ne pas mettre leur enfant à l'école en cas de fièvre supérieure ou égale à 38°C ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 ou en cas de contact de l'élève avec un cas suspecté ou confirmé.

Les autres usagers de l'établissement et les personnels sont également soumis à cette mesure.

La prise de température est obligatoire aux entrées de l'établissement. Toutes les personnes dont la température relevée est supérieure à 38°C ne sont pas admises à entrer dans l'établissement. Dans ce cas, les élèves arrivant seuls, seront conduits dans une zone d'attente aménagée à cet effet pour attendre leurs parents.

En cas de voyage à l'extérieur du Mozambique, tous les usagers et tous les personnels s'engagent à respecter les règles de quarantaine et de dépistage imposées par les autorités avant de fréquenter l'établissement.

Accueil des parents et des personnes extérieures.

L'entrée des parents au sein de l'établissement est limitée et réglementée. Elle se fera principalement du côté secondaire (Hospital Privado). Une zone d'attente est aménagée à l'extérieur des locaux du secondaire pour les visiteurs de l'établissement et réglementé par le personnel de sécurité.

Seuls les parents des enfants de PS et de MS peuvent entrer du côté primaire pour accompagner leur enfant. Un seul des parents est autorisé à accompagner son enfant jusqu'à l'entrée de la salle de classe à condition de porter un masque facial, d'avoir une température corporelle inférieure à 38° et de s'être désinfecté les mains. Il n'est en aucun cas autorisé à entrer dans la salle de classe.

Les parents et visiteurs sont priés de prendre rendez-vous avec un membre de l'établissement afin d'être autorisé à entrer dans les locaux.

Les parents et visiteurs sont priés de privilégier les communications via téléphone ou mails pour interagir avec le personnel de l'établissement.

Seul les parents et visiteurs munis d'un masque, avec une température inférieure à 38° et s'étant désinfecté les mains seront autorisés à entrer dans l'établissement.

Distanciation physique

La distance entre les personnes en particulier si le masque ne peut être porté est fixée à 1m50.

Dans les espaces clos (salles, classes, couloir) la distanciation physique est obligatoire.

Pour le respect de cette règle, les usagers et les personnels devront respecter le sens de circulation et les lignes d'espacement tracées sur le sol.

Limitation du nombre d'élèves et du brassage des groupes

L'établissement accueille des groupes constitués au maximum de 14 élèves dans les salles de classe.

Les élèves d'un même groupe restent dans la même salle de classe. Ils ne fréquentent pas les élèves des autres groupes. Lors des pauses, les élèves d'un groupe sont surveillés par les enseignants et par le personnel de surveillance dans un espace limité.

Les pauses doivent s'échelonner dans la matinée pour ne pas avoir plus de 60 élèves en pause au même moment (4 groupes répartis dans des espaces distincts).

Il est de la responsabilité des enseignants et éducateurs de limiter les interactions entre les différents groupes lors des pauses et inter classes.

Cumulé, seuls seront admis par jour dans l'établissement un maximum de 165 élèves côté primaire et 90 côté secondaire :

Par ailleurs, il convient, à tout moment de limiter les regroupements prolongés sans distanciation suffisante entre individus.

Le lavage des mains :

- A l'entrée dans l'établissement,
- Avant de manger,
- Après être allé aux toilettes
- Avant chaque pause ou récréation
- Entre chaque changement d'activité et/ou jeux d'activité
- A la sortie de l'établissement

L'accès aux toilettes sera surveillé pour limiter le nombre d'élève présents en même temps dans cet espace clos.

Le lavage des mains aux lavabos extérieurs doit être privilégié et devra être réalisé en respectant les gestes barrières et mesure de distanciation physique pour les lavabos intérieurs.

Un dispositif de lavage des mains est installé pour **chaque classe** et à chaque entrée.

Chaque salle dispose de gel hydro-alcoolique.

Le port du masque ou de la visière

Les personnes doivent apporter leur propre masque ou visière et sont responsables de leur lavage et décontamination (voir protocole).

Pour le personnel de l'établissement :

Le port d'un masque ou d'une visière est obligatoire pour tous les personnels de l'établissement dans les espaces fermés (salle des professeurs, salle de classe), lors des déplacements ou dans les espaces communs où la distanciation d'au moins 1,5m ne peut pas être garantie.

Pour les élèves,

Le port du masque ou d'une visière est obligatoire pour tous les élèves dans les espaces fermés, lors des déplacements et lorsque la distance de 1,5 m ne peut être garantie.

Les enseignants pourront autoriser les élèves à enlever le masque dans la salle de classe si la distanciation est respectée et l'espace aéré.

L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

La ventilation des locaux

L'aération des locaux est permanente ; les fenêtres et les portes sont ouvertes sauf en cas d'intempéries. En cas d'intempéries, l'aération est assurée régulièrement à chaque inter-classe.

L'usage des climatiseurs est interdit sauf autorisation expresse du directeur.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels.

Le nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum deux fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles et autres espaces communs (poignée de portes) est réalisée au minimum 4 fois par jour.

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'un même groupe constitué est permise dans la mesure où l'utilisation sera suivie d'un lavage de main et/ou désinfection par gel hydro-alcoolique (ballons, jouets, livres, journaux, crayons...). De plus tout le matériel didactique commun doit être désinfecté après chaque utilisation (cours ou activité).

La formation, l'information et la communication

Le personnel

Tous les personnels sont formés aux gestes barrière aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge. La formation est continue et s'accompagne d'un suivi régulier de sa mise en application veillant au respect des règles et mesures sanitaires.

Les élèves

Les élèves bénéficient d'une information pratique sur les gestes barrière, dont l'hygiène des mains et l'usage du masque et de la visière. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves. Des affiches rappelant l'importance des gestes barrières sont disposées à chaque point de lavage des mains.

Les parents

Une fiche est transmise aux parents précisant :

- Les lieux et horaires d'accueil et de sorties des élèves,
- Les numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé travaillant auprès de l'établissement.

Mesures mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel :

- L'enseignant ou le personnel qui constate ces symptômes fait porter un masque à la personne concernée.
- La personne concernée est conduite à l'infirmerie (personnel dédié) et se fait enregistrer.
- Le médecin référent est contacté pour signalement.
- La personne est renvoyée chez elle et un contact quotidien est réalisé par le médecin référent.

Procédure lors de la survenue d'un cas :

Les personnes contaminées s'engagent à informer l'établissement sans délai,

1. Les autorités sanitaires (MISAU, INS) et les autorités de tutelles sont informées (Ambassade, MINEDH).
2. L'établissement informera la communauté du cas détecté en respectant la confidentialité.
3. Les locaux et les matériels sont désinfectés par une entreprise spécialisée.
4. L'éviction scolaire est prononcée pour les personnes ayant eu un contact direct avec la personne contaminée.
5. La reprise de l'enseignement à distance est engagée pour les membres du groupe.
6. La cellule de crise, en relation avec les autorités locales, se réunit pour élaborer la réponse sanitaire.

Lu et pris connaissance,
Date et signature.